

LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS PERMET D'IDENTIFIER LES PRINCIPALES INFORMATIONS PRÉVUES PAR LE RAPPORT FINANCIER MENTIONNÉ À L'ARTICLE L. 451-1-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET À L'ARTICLE 222-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
Comptes annuels sociaux	6.2.1	215
Comptes annuels consolidés	6.1.1	150
Rapport de gestion	Cf. table de concordance entre le document de référence et le rapport de gestion	
Attestation du responsable du rapport financier annuel	8.1.2	276
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux	6.2.4	248
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés	6.1.3	212

LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS COMPORTE TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION REQUIS PAR LES ARTICLES L. 225-100 ET SUIVANTS, L. 232-1, II, L. 233-26 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE

Thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
I. Activité		
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	5.1/5.2/6.2.3	140/141/243
Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé	5.2.2/5.5.1/5.5.2/6.2.3.1	142/145/145/243
Évolution prévisible de la Société et du Groupe	5.6.2	146
Événements importants de la Société et du Groupe survenus après la clôture	5.6.1	145
Activités de la Société et du Groupe en matière de recherche et de développement	1.6.1	42
Liste des succursales existantes	1.4.2.2	39
Prises de participations significatives dans une société ayant son siège sur le territoire de la République française	1.4.2.2	39
Activités et résultats de l'ensemble de la Société, de ses filiales et des sociétés dont elle assure le contrôle	5.2/6.2.2 (note 3.3.3)	141/222
Indicateurs clé de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel avec renvoi aux montants indiqués dans les comptes annuels et explications supplémentaires y afférentes	3/5.2	67/141
II. Facteurs de risques		
Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés	2	51
Objectifs et politique de la Société et du Groupe en matière de gestion des risques financiers, y compris la politique de couverture	2.7	64
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que prend la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	2.3.3.1/2.5.1/2.5.6 3.3.1/3.3.3.2	59/61/63 87/88
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	4.4	134
Exposition de la Société et du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	2.7	64
III. Informations juridiques et actionnariat		
Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.4.1	261
Modifications intervenues au cours de l'exercice	7.4.1	261
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent (autocontrôle)	1.4.2/6.2.2 (note 3.3.3)	38/222
Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, cours moyens des achats et des ventes, montant des frais de négociation, nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat ainsi que leur valeur nominale, motifs des acquisitions effectuées et fraction du capital qu'elles représentent	7.3.2	256
Éléments de calcul et résultats d'ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions éventuels pour les valeurs mobilières donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	7.3.3	258



Thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
État de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés gérées collectivement (PEE ou FCPE) et les actions nominatives détenues directement par eux à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs (plans d'actionnariat, privatisations...)	7.4.3	262
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants	7.4.3.2	262
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants	7.4.3.2	262
IV. Informations à caractère financier		
Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	6.2.3.3	245
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues	Néant	
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes	6.2.3.4	246
Montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices et montant des revenus distribués exigibles à l'abattement ainsi que montant de ceux qui ne le sont pas, ventilés par catégories d'actions	7.6	267
Montant des prêts inter-entreprises (prêts de moins de 2 ans à des microentreprises, PME et ETI avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant)	Néant	
Informations relatives à l'acquisition par la Société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants	7.3.2.1/7.3.2.2	256/258
Restrictions imposées par le Conseil d'administration en matière de levée des options consenties ou de vente des actions attribuées gratuitement aux dirigeants	4.3.2.1/7.4.3.2	126/262
Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	4.3.2.1/7.4.3.2	126/262
État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur les titres de la Société	7.4.5.2	266
VI. Informations sociales et environnementales		
Informations sociales	2.3.2/3.2/3.7	58/76/99
Informations environnementales	2.5.1/2.5.6/3.3/3.7	61/63/87/99
Informations sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable	3.1	69
Informations pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement	2.3.3.4	59

LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS REPREND LES INFORMATIONS REQUISES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-102-1 ALINÉA 5 ET R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
1° Pour toutes les sociétés mentionnées au I de l'article L. 225-102-1 :		
1.1° Informations sociales		
a) Emploi		
• l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	3.2.2.1	76
• les embauches et les licenciements	3.2.2.1	76
• les rémunérations et leur évolution	3.2.2.2	78
b) Organisation du travail		
• l'organisation du temps de travail	3.2.2.2	78
• l'absentéisme	3.2.2.1	76
c) Santé et sécurité		
• les conditions de santé et sécurité au travail	3.2.2.4	85
• les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.2.2.4	85
d) Relations sociales		
• l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.2.2.2	78
• le bilan des accords collectifs notamment en matière de santé et de sécurité au travail	3.2.2.2	78
e) Formation		
• les politiques de mise en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	3.2.2.3	84
• le nombre total d'heures de formation	3.2.2.3	84
f) Égalité de traitement		
• les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.2.2.2	78
• les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.2.2.2	78
• la politique de lutte contre les discriminations	3.2.2.2/4.2.5.3	78/120
1.2° Informations environnementales		
a) Politique générale en matière environnementale		
• l'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.3.2	87
• les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.3.2	87
• le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	2.5.1	61
b) Pollution		
• les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3.3.3.7	95
• la prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment des nuisances sonores et lumineuses	Non applicable	
c) Économie circulaire		
i. Prévention et gestion des déchets		
• les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	3.3.3.3	89
• les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	3.3.3.3	89
• l'utilisation durable des ressources	3.3.3.4/3.3.3.5/3.3.3.6	91/93/95
• la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.3.3.4	91
• la consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.3.3.6	95
• la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.3.3.5	93
• l'utilisation des sols	3.3.3.7	95
d) Changement climatique		
• les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage de biens et services qu'elle produit	3.3.3.2	88
• les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	3.3.3	88
• les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	3.3.3.2	88



Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
e) Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	3.3.3.7	95
1.3° Informations sociétales		
a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable		
• l'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local	3.1.4/3.2.2.2	73/78
• l'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	3.1.4	73
• les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités de dialogue avec celles-ci	3.1.4/3.2.2.2	73/78
• les actions de partenariat ou de mécénat	3.1.4	73
b) Sous-traitance et fournisseurs		
• la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.5.3	98
• la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	3.5.3	98
c) Loyauté des pratiques : les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.4/3.5	96/97
2. Pour les sociétés mentionnées au 1° du I de l'article L. 225-102-1 (sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé) :		
2.1° Informations relatives à la lutte contre la corruption : les actions engagées pour prévenir la corruption	3.4	96
2.2° Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	3.5	97
(a) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	3.5	97
• au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		
• à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		
• à l'élimination du travail forcé ou obligatoire		
• à l'abolition effective du travail des enfants		
(b) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	3.5	97
2.3. Informations relatives à la lutte contre l'évasion fiscale	3.6	99

LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS COMPORTE TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE REQUIS PAR LES ARTICLES L. 225-37-2 À L. 225-37-5 ET L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE

Thème	Chapitre(s)	Page(s)
I. Code de gouvernement d'entreprise		
Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, lieu où ce code peut être consulté et, le cas échéant, règles retenues en complément des exigences requises par la loi	4.1	108
II. Composition et organisation des travaux du Conseil d'administration		
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (Président du Conseil d'administration ou Directeur Général)	4.2.2	111
Éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général	4.2.2/4.2.5.2	111/119
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	4.2.3	113
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	4.2.4	118
Les Comités du Conseil/composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	4.2.5.6	122
Application du principe de diversité au sein du Conseil (représentation équilibrée des femmes et des hommes, nationalités, âge, qualifications et expériences professionnelles)	4.2.5.3	120
Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes assistant régulièrement la Direction Générale dans l'exercice de ses missions et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité	4.2.5.3	120
Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	7.7.2/7.7.3/7.7.4	268/270
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital	7.7.2/7.7.3/7.7.4	268/270
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration ou au directoire dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	7.3.4	259
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoi aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	7.2.5	256
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.5	267
III. Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux		
Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société qui la contrôle	4.3	125
Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers	4.3.3	133
Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux Président, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués	4.3.2.1	126
Montant de la rémunération versée et avantage en nature des membres des organes d'administration et de direction	4.3.2.2/4.3.2.3	129/130
Projets de résolution établis par le Conseil d'administration afin que soient approuvés les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Présidents et Directeurs Généraux et Directeurs Généraux délégués en raison de leur mandat (<i>say on pay</i>)	4.3.2	126
Éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au cours de l'exercice écoulé à ces mêmes dirigeants	4.3.2.2	129
Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3.5	133

